

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

R M I	 *08190908*
-------------	---

TRIBUNAL DE COMMERCE - MONS REGISTRE DES PERSONNES MORALES 02 DEC. 2008 N° Greffe	
--	--

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/12/2008 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0479.044.396

Dénomination

(en entier)

Royal Albert Elisabeth Club Mons, en abrégé « RAEC Mons »

Forme juridique : société anonyme

Siège : Avenue du Tir 80 à 7000 Mons

Objet de l'acte : **Augmentation de capital - Modifications des statuts.**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « Royal Albert Elisabeth Club Mons » en abrégé « RAEC Mons », à 7000 Mons, Avenue du Tir 80 (acte constitutif publié aux Annexes au Moniteur belge du 27 décembre 2002 sous le numéro date/0153986) dressé par le notaire Emmanuel GHORAIN, à Péruwelz, le 26 novembre 2008, en cours d'enregistrement.

Première résolution – Augmentation de capital

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million nonante-huit mille (1.098.000,-) euros, pour le porter de cinq cent deux mille (502.000) euros, à un million six cent mille (1.600.000,-) euros, par la création de trois mille cent trente-sept (3.137) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, identiques aux actions existantes et jouissant des mêmes droits et avantages, avec participation aux résultats de l'exercice en cours, à compter de ce jour, à souscrire en espèces au prix de trois cent cinquante (350) euros chacune et à libérer intégralement.

Deuxième résolution – Renonciation au droit de souscription préférentielle

L'actionnaire actuel présent comme dit est, décide de renoncer irrévocablement à concurrence de la totalité de l'augmentation de capital qui précède, au droit de souscription préférentielle prévu par l'article 592 du code des sociétés, au profit de :

- la société anonyme « SOCIETE DE GESTION INDUSTRIELLE » ayant son siège social à Bernissart, rue de l'Industrie 1 A, ici représentée comme dit ci-dessus, laquelle se propose de souscrire seule et exclusivement les trois mille cent trente-sept actions nouvelles pour lesquelles l'actionnaire nommé ci-dessus a renoncé à exercer son droit de souscription préférentielle ;

Troisième résolution – Souscription – Intervention – Libération

A l'instant, Monsieur Domenico LEONE, représentant la société anonyme SOCIETE DE GESTION INDUSTRIELLE, ayant son siège social à 7321 Bernissart, rue de l'Industrie 1 A, souscripteur précité, après avoir entendu lecture de ce qui précède et déclaré avoir parfaite connaissance tant de la situation financière de la présente société, ainsi que de ses statuts, déclare souscrire au nom et pour compte de la société anonyme SOCIETE DE GESTION INDUSTRIELLE, en numéraire, trois mille cent trente-sept (3.137) actions nouvelles dont la création vient d'être décidée et les avoir libérées, par dépôt préalable au compte spécial ouvert auprès de la Banque ING, au nom de la présente société.

Constatation de la réalisation effective de l'augmentation de capital

L'assemblée constate et requiert le notaire soussigné d'acter que par suite des résolutions (et intervention) qui précèdent, appuyées par l'attestation bancaire pré rappelée :

- le capital de la société est effectivement porté à un million six cent mille euros,
- que la société dispose de ce chef d'un montant de un million nonante huit mille euros.

Quatrième résolution – Modification des statuts

L'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts, afin de le mettre en concordance avec l'augmentation de capital dont question ci dessus à savoir:

L'article trois est remplacé par le texte suivant : « Le capital social est fixé à un million six cent mille euros (1.600.000 €). Il est divisé en quatre mille huit cent quatre-vingt neuf actions sans désignation de valeur nominale, représentant chacune une fraction équivalente du capital, et conférant les mêmes droits et avantages. »

Pour extrait conforme, délivré avant enregistrement uniquement aux fins de publicité.

(s) Emmanuel GHORAIN
Notaire

Déposés en même temps : expédition de l'acte - statuts coordonnés

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature